

# vie municipale

## Des décisions difficiles mais des choix d'avenir

Lors du conseil municipal du 26 mars dernier, les élus étaient appelés à fixer les taux des impôts locaux pour 2009. Ce fut l'occasion, pour le député-maire, de revenir sur la politique financière de la commune.

**S'**il ne fut pas le seul point à l'ordre du jour de cette séance du conseil, le débat autour du vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle a largement dominé une séance qui a permis de faire, une nouvelle fois, le point sur la politique municipale en matière de finances.

Il revenait à Stéphane Salini, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge des finances, de présenter les propositions de la municipalité. Le budget primitif adopté par le conseil municipal le 19 février dernier prévoyait un niveau de recettes de fonctionnement de 77 687 020 €, nécessaire pour équilibrer les comptes de la ville. "Parmi ces recettes, la fiscalité des impôts directs avait été estimée à 29 328 000 €, estimation faite à partir de bases que l'on escomptait en augmentation de 1,7 %, rappelait l' élu aux finances. Or, les bases notifiées par l'État sont supérieures de 1,12% à l'estimation des services municipaux. Si cela est positif, cette évolution ne permet tout de même pas de compenser la faible variation des dotations versées par l'État, les recettes moindres enregistrées sur les droits de mutation (40 % environ) à compter de cette année et l'augmentation des dépenses sociales liée à la crise économique. Cependant, l'augmentation des taux des quatre taxes estimée à 8 % dans le débat d'orientations budgétaires peut donc être réduite. Afin de limiter l'impact de cette hausse sur les familles, il est proposé de fixer l'augmentation des impôts ménagers non à 8 % mais à 6,40 % et celui de la taxe professionnelle à 7,5 %." En conséquence, la municipalité proposait aux élus de voter les taux d'imposition pour 2009, tels qu'ils figurent dans le tableau n°1, ci-dessous. Parallèlement à cette augmentation des taux, la municipalité proposait de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions, suivant l'année de leur achèvement. Cette exonération prévue à l'article 1383 du Code Général des Impôts est décidée par l'État, mais elle n'est pas compensée aux collectivités en terme de perte de produit. Compte tenu des nombreuses livraisons d'immeubles à venir sur le territoire de Drancy, la suppression de cette exonération permettra à la Ville en 2010 de ne pas subir des charges liées aux nouvelles habitations sans les recettes correspondantes.

### Une augmentation des taux inévitable pour Drancy

Les élus de l'opposition municipale n'ont pas manqué d'exprimer leur opinion dans le débat qui a suivi l'intervention de Stéphane Salini. Pour la sénatrice Éliane Assassi (PC), "il y a des choix locaux, nous en avons débattu lors des orientations budgétaires et du vote du budget mais il y a aussi les choix nationaux qui mettent à mal les finances locales. (...) Le gouvernement ne supporte plus aujourd'hui que les collectivités territoriales s'administrent librement et répondent le plus souvent aux attentes de leur population grâce à des services publics de qualité. (...) Je rappelle que les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent une part importante et déterminante de l'ensemble de leurs ressources. Aujourd'hui, Monsieur le maire, vous voilà contraint d'augmenter les impôts de façon sensible, même si vous nous dites que cette augmentation aurait encore pu être plus forte. Vous le faites, à l'instar de nombreux maires de notre département, quelle que soit leur couleur politique. J'en connais qui augmentent beaucoup plus que vous. Pourquoi ces augmentations? Tout simplement pour les raisons que je viens d'évoquer auxquelles se rajoutent les effets de la crise financière sur une collectivité comme la nôtre et sur les autres aussi." Rappelant qu'elle a, en tant que parlementaire, voté contre le budget 2009 de l'État, entre autres pour "le sort réservé aux services publics et en particuliers aux collectivités territoriales", Éliane Assassi annonçait que les élus communistes voteraient contre l'augmentation des taux d'imposition.

Pour Gilles Saulière (PS), les informations données sont "partielles", notamment sur l'augmentation des dépenses sociales et le montant escompté avec la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière, et "donc, c'est compliqué pour nous de voter".

"J'ai voté contre le budget, a rappelé Idilio Valdenebro (LO). Dans cette nouvelle délibération vous essayez de minimiser l'augmentation des taux d'imposition des diverses taxes mais ces taxes servent à pallier le manque de subventions dues par l'État. Le gouvernement actuel préfère soutenir les plus riches et oblige les municipalités à taxer de plus en plus la population. Ce gouvernement pourra continuer à offrir



\* Pendant la séance du conseil municipal, tableaux à l'appui, le maire refait le point sur la politique financière de la Ville.

des aides, des subventions ou des cadeaux fiscaux qui iront grossir la fortune de ses amis. Même si la population de Drancy est moins taxée que prévu, je suis toujours contre cette augmentation."

### Les raisons de cette augmentation

Rappelant que lors du vote du budget communal 2009, sur l'initiative de madame Assassi, un vœu avait été voté à l'unanimité qui contestait ces choix "qui font que l'État a besoin de faire des économies en en faisant sur le dos des autres, le député-maire indiquait qu'en effet, il est trop facile de faire des économies sur les collectivités locales". S'agissant des taux d'imposition, il poursuivait : "Depuis notre élection, nous avons essayé de modérer la

pression fiscale. Le PS affirmait l'an dernier, lorsque nous avons décidé de ne pas augmenter nos impôts, que cela était une non-décision. Mais c'était bien une décision, pas seulement pour l'an dernier, mais depuis six ans. Nous avons réussi à maintenir les taux pendant 7 ans et c'est un exploit. Nous avons fait cela aussi longtemps que possible. Vous dites, Madame Assassi qu'à un moment donné, ce n'est plus possible. Effectivement, car des économies sont faites sur ce que l'on nous transfère." L'augmentation des impôts sera malgré tout moindre à Drancy que dans un certain nombre de communes du département, pourtant plus riches fiscalement que Drancy (voir le tableau n°2 ci-dessous). "Nous avons fait sûrement un effort de gestion plus

### 1. ÉVOLUTION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX À DRANCY

| IMPÔT                        | TAUX 2009 | TAUX DE 2002 À 2008 |
|------------------------------|-----------|---------------------|
| TAXE D'HABITATION            | 9,61      | 9,03                |
| TAXE SUR LE FONCIER BÂTI     | 18,23     | 17,13               |
| TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI | 35,70     | 33,55               |
| TAXE PROFESSIONNELLE         | 23,11     | 21,50               |

### 2. LES TAUX À DRANCY ET AILLEURS

| COMMUNES      | TAXE D'HABITATION |             | FONCIER BÂTI |             |
|---------------|-------------------|-------------|--------------|-------------|
|               | TAUX 2009         | ÉVOL. 09/08 | TAUX 2009    | ÉVOL. 09/08 |
| AUBERVILLIERS | 15,41             | + 13 %      | 27,44        | + 16 %      |
| BOBIGNY       | 17,75             | + 10 %      | 25,83        | + 10 %      |
| LA COURNEUVE  | 9,33              | + 12 %      | 22,39        | + 9 %       |
| DRANCY        | 9,61              | + 6,40 %    | 18,23        | + 6,40 %    |

important que les autres villes", notait Jean-Christophe Lagarde, en rappelant l'incertitude qui persistait au moment du vote du budget, sur les recettes attendues de taxe professionnelle, notamment en ce qui concerne Bosch, la plus importante entreprise de la commune. "Nous avions estimé entre 7,5 et 8 % l'augmentation des impôts, en nous basant sur les recettes de l'an dernier. Quand vous faites une estimation, vous êtes optimiste ou pessimiste. Si vous êtes optimiste, vous décidez que vos recettes vont augmenter confortablement et que vos dépenses vont évoluer faiblement. Je préfère évoluer dans un budget pessimiste en me disant que mes recettes vont évoluer faiblement et que mes dépenses risquent d'augmenter fortement." En définitive, les bases d'imposition notifiées par l'État augmentent un peu plus que ce que la Ville escomptait. C'est la raison de l'écart de 1,12 %. La municipalité a donc très logiquement décidé d'amoindrir l'augmentation des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière, limitant le plus possible les conséquences, sur les Drancéens, des économies que l'État fait sur le dos de la collectivité. Le maire devait à ce propos rappeler les raisons qui conduisent cette année à augmenter les taux des impôts, alors qu'ils n'ont pas bougé depuis 7 ans. La Ville perd en effet cette année 650 000 euros de droits de mutation, cette taxe assise sur les ventes de biens immobiliers qui sont en chute libre du fait de la crise. Cette somme représente à elle seule 43 % de l'augmentation des impôts.

Il faut ajouter à cela la lente dégradation de l'allocation compensatrice de la taxe professionnelle, qui est censée, comme son nom l'indique, compenser auprès de la commune les exonérations de taxe professionnelle accordée par l'État aux entreprises. La Ville de Drancy a ainsi perdu en 6 ans 1 400 000 euros, ce qui est, à 300 000 euros près, le montant de l'augmentation des impôts. Cette année, cette perte se chiffre à 200 000 euros, ce qui représente 3 % de la taxe professionnelle. Dans le même temps, les dépenses sociales vont augmenter, afin de répondre aux difficultés que les Drancéens rencontrent du fait de la crise. Ainsi, le seul budget du Centre communal d'action sociale est abondé de 200 000 euros.

#### Des choix d'avenir

"J'ai dit et j'ai écrit, il y a quelques mois, que la Ville devait revoir sa politique et certains projets, poursuivait le maire, et cela en raison des désengagements de l'État et de la crise. Elle doit se concentrer sur

deux choses. Première chose, les engagements pris vis-à-vis de l'État dans la rénovation urbaine, car sinon, nous perdrons des subventions importantes et les équipements publics nécessaires aux Drancéens. La deuxième chose concerne les investissements économiques qui permettront de générer des recettes pour l'avenir, des recettes qui ne proviendront plus des impôts. Je ne crois pas qu'un État ayant chaque année 50 milliards d'euros de déficit depuis 10 à 15 ans et 1 300 milliards d'euros de dette, quel que soit le gouvernement, aura les moyens de donner plus aux collectivités locales. Il continuera à nous étrangler. Je préfère donc anticiper sur cette évolution pour que la ville bénéficie de recettes de loyers plutôt que de recettes fiscales. Ainsi, nous investissons afin de pouvoir créer des recettes pour les années futures."

Concernant la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, devant les incompréhensions de l'élu socialiste Gilles Saulière, le maire reprenait l'explication contenue

dans la note envoyée aux élus : "Nous ne toucherons rien en 2009. Après l'adoption de notre délibération, c'est à partir de 2010 que nous toucherons les recettes. Il y a un principe qui paraît absurde. Lorsque nous accordions cette exonération, l'État compensait les communes. Nous étions un certain nombre à croire que cela continuerait. Hélas, ce n'est pas le cas. Cela signifie que lorsque des logements sont construits, il y a de nouveaux habitants et donc, de nouveaux besoins dans les écoles, les rues, les associations sportives, culturelles, au centre municipal de santé, mais que pendant deux ans, ces gens-là ne paient pas d'impôts. Lorsque l'État compensait, c'était bien. Dans le cas contraire, cela devient une charge et vous n'avez pas de recettes. Donc, nous proposons de supprimer cette exonération qui n'a plus de sens, étant donné que l'État ne compense plus cette perte de recettes. Vous me demandez de la quantifier !. Ce n'est pas possible car je ne peux pas vous dire ce qui sera imposable au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La taxe foncière est calculée à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Je vous demande donc d'adopter un principe sur lequel nous avons discuté entre les maires de la communauté de communes. Le maire du Bourget a depuis longtemps supprimé cette exonération. La ville du Dugny ne l'avait pas fait. Puisque nous avons des équipements communs, la piscine, la médiathèque, la halte jeux, la crèche, nous avons décidé d'aligner nos politiques fiscales sur ce sujet. En 2009 cela n'aura pas d'impact budgétaire, mais il y en aura un en 2010."

#### QUE PAIERONT LES DRANCÉENS ?

Si la Ville a fixé ses taux d'imposition le 26 mars, la communauté de communes a fait de même le lendemain, augmentant, pour les mêmes raisons que la commune, ses taux d'imposition, à hauteur de 5 %. Ces augmentations, qui vont figurer sur les feuilles d'imposition des Drancéens, ne se cumulent pas.

Ainsi, prenons l'exemple d'un couple avec deux enfants habitant en pavillon. Il bénéficie de l'abattement général à la base et de l'abattement pour personnes à charge. Il paiera en plus, à partir de 2009, 30 € de cotisation de taxe d'habitation, 34 € de cotisation de taxe foncière et 2 fois 7 € pour l'intercommunalité, soit par personne et par mois, 1,63 €.

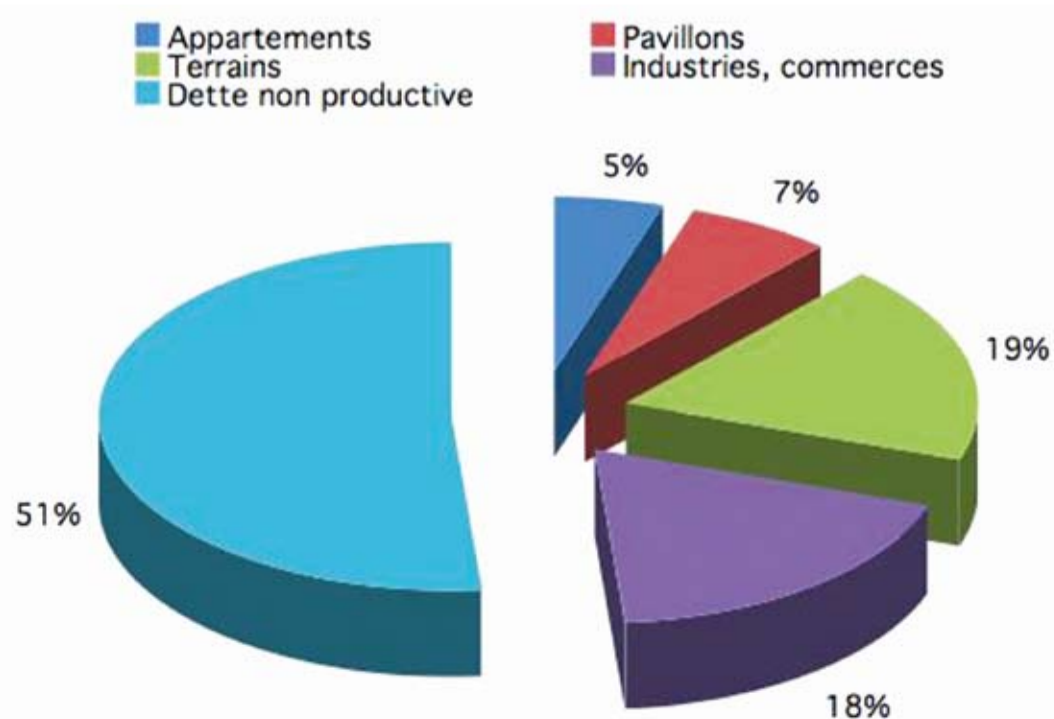
## Une stratégie financière économe

Le débat autour du budget et des finances de la ville aurait dû s'arrêter là, mais la distribution, dans les boîtes aux lettres des Drancéens, quelques jours auparavant, d'un tract du parti socialiste, dont un article titrait "La commune de Drancy vers le surendettement", a contraint le maire à revenir sur des explications maintes fois données en conseil municipal, mais visiblement assez mal interprétées.

"S'agissant de la dette de la commune, il est clair qu'elle a fortement augmenté, devait expliquer Jean-Christophe Lagarde, passant de 48 millions d'euros en 2001 au moment où la nouvelle municipalité a été élue, à 92 millions d'euros aujourd'hui. Mais peut-on pour autant en déduire que la ville est surendettée? Assurément pas." S'appuyant sur des graphiques projetés sur grand écran, le maire en venait alors aux explications sur la structure de la dette (voir le graphique ci-contre).

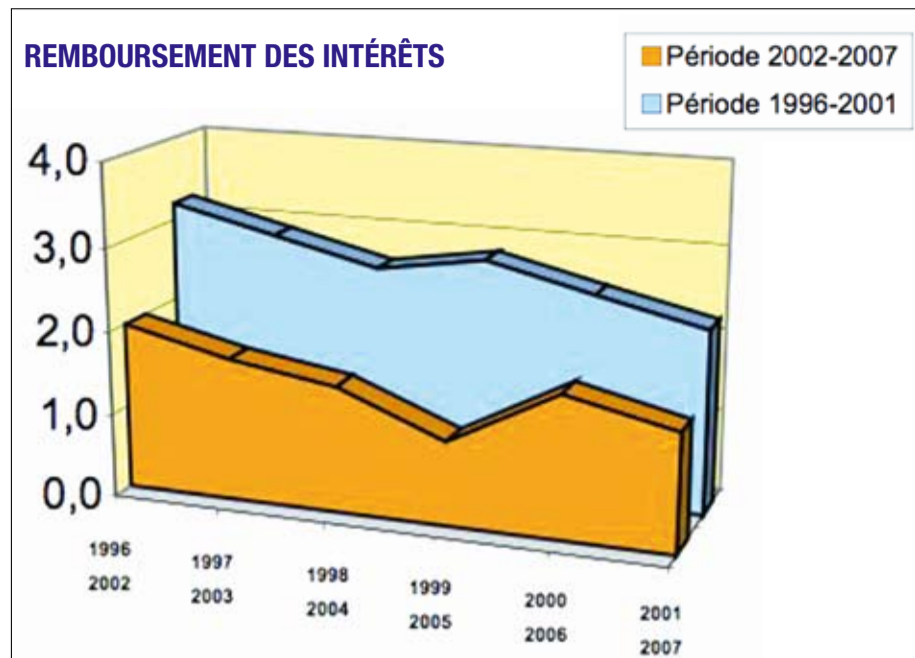
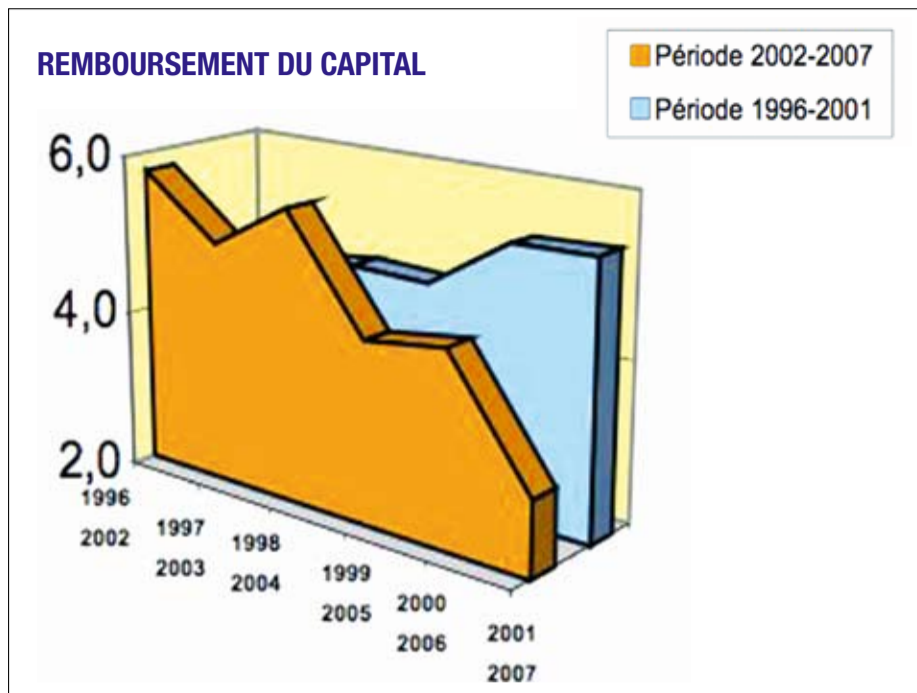
La dette appelée non productive représente 51 % du total de la dette, soit la même dette que celle que l'ancienne municipalité a léguée à la nouvelle, en 2001. cela représente 46 millions d'euros qui sont composés de travaux de voirie, de constructions d'écoles, d'équipements publics. Il est à noter que sur les 51 % de dette non productive, 6,5 % sont dus aux subventions que la Ville accorde à l'Office Public de l'Habitat, pour limiter la hausse des loyers lors des opérations de réhabilitation. Il s'agit d'une politique nouvelle voulue par la municipalité élue en 2001.

#### UTILISATION DE LA DETTE DE LA VILLE DE DRANCY



La dette totale de la ville représente 92 272 014 € au 31 décembre 2008

# vie municipale



\* Ces deux graphiques montrent que du point de vue de la dette, la situation s'est nettement améliorée depuis 2001.

... Rien qu'avec cet exemple, on peut voir que non seulement la dette non productive est inférieure à ce qu'elle était en 2001, mais en plus, elle finance des politiques ambitieuses. Par ailleurs, 2,7 % de cette partie de la dette ont été consacrés à l'achat du terrain de la casse Beck, afin d'y construire le nouveau Centre Technique Municipal. Mais bien sûr, ce déplacement du CTM permettra de vendre les terrains libérés en centre ville et la Ville sera donc gagnante.

Les 49 % qui restent affichent une dette sur le papier, mais il s'agit en fait d'un capital constitué par la Ville. Aujourd'hui, la valeur des biens achetés durant 7 ans est nettement supérieure au montant des emprunts souscrits pour les acheter. Cette partie de la dette représente des achats d'appartements, qui permettent notamment à la Ville de reloger les familles qui vivent dans des logements insalubres et qui doivent être relogés d'urgence par

la commune lorsque le propriétaire est défaillant. La plupart de ces appartements ont été achetés en mauvais état car situés dans des copropriétés dégradées, la Ville les a réhabilités et a pu ainsi faire évoluer positivement ces copropriétés.

7 % représentent l'achat de pavillons. Il s'agit pour la commune d'anticiper sur l'évolution de la voirie (ouverture de nouvelles rues), mais aussi de réserver des terrains pour des équipements. Ainsi, les achats réalisés par la commune au cours de cette mandature et de la précédente le long de la rue Petieu permettront un jour de créer un gymnase en centre-ville. Ce sont des acquisitions d'aménagements et cette dette est utile. "Il s'agit là de réserves foncières qui préparent les projets d'avenir. J'aurais aimé trouver cela en 2001", déclarait le maire.

19 % ont servi à l'achat de terrains. "L'achat de ces terrains a deux objectifs, expliquait le maire : dans les premiers cas,

il s'agit de maîtriser des opérations immobilières confiées à des aménageurs privés. Dans d'autres cas, il s'agit de favoriser des opérations de construction de logements sociaux. À chaque fois, nous allons revendre les terrains et nous aurons des recettes supérieures à ce que nous avons dépensé. Par exemple, lorsque nous avons acheté la totalité de ce qui se trouve entre le garage Ligier et l'école Saint-Germain, nous avons, c'est vrai, constitué une dette. Nous avons revendu et, de ce fait, nous nous désendettions."

Enfin, 18 % se composent d'industries et de commerces qui permettent à la Ville d'encaisser des loyers tout en constituant un patrimoine. Prenons l'exemple d'Énergie parc, site industriel acheté par la Ville où la municipalité a choisi de construire des locaux d'activité et de les louer : alors que les locaux n'ont été occupés qu'une partie de l'année 2008, les loyers et la taxe professionnelle auront rapporté, sur une année pleine, 546 843 euros hors taxes à

la Ville, ce qui représente l'équivalent de 2 % d'impôts. Lorsque la Ville aura fini de rembourser l'emprunt souscrit pour construire Énergie parc, cette somme sera une rentrée nette d'argent dans les caisses de la commune, sans recourir à l'impôt. D'autres projets de réaménagement de terrains laissés en friche sont en cours, la Ville a l'ambition et le devoir de créer de l'activité, de l'emploi et des recettes nouvelles. En ce qui concerne les commerces, "lorsque la Ville achète des murs, elle touche des loyers et ce sont d'excellentes opérations pour l'avenir, puisque nous constituons un patrimoine de valeur tout en augmentant les recettes perçues chaque année", expliquait le maire. Grâce à ces investissements, dans 4 ans, la ville touchera en loyers autant d'argent que les remboursements d'emprunts. 5 ans plus tard, la Ville sera bénéficiaire d'un million d'euros de recettes par an et presque du double trois ans plus tard. Par ailleurs, la Ville choisit



\* Grâce au soutien de la municipalité, l'Office poursuit de grands chantiers de construction ou de rénovation épargnant les locataires. Ici, l'un des îlots de la reconstruction de la cité Pierre Sémard.



\* Les travaux de construction du nouveau groupe scolaire du quartier Sémard et le gymnase qui lui est associé



\* la Ville lancera, au dernier trimestre de cette année, un programme de travaux de voirie et d'assainissement pour 6 ans, sans équivalent depuis des années.

aussi d'intervenir par le biais du droit de préemption sur les fonds de commerce pour favoriser la diversité commerciale. "À l'angle de la rue Blanqui et de l'avenue Henri Barbusse, une grande pharmacie va ouvrir à la place d'un restaurant rapide qui désirait s'y installer, expliquait le maire."

### De l'absurdité de rembourser en 5 ans un équipement qui va durer un siècle

S'agissant du remboursement de la dette, les explications sont également éclairantes sur la volonté de la Ville de bien gérer les deniers publics. Actuellement, la Ville rembourse quasiment 2,7 millions de moins en capital que ce que remboursait l'ancienne municipalité (voir le schéma ci-dessus). "Oui, nous avons allongé la durée d'emprunts pour bénéficier de taux d'intérêts exceptionnellement bas et pour étaler dans le temps les remboursements d'équipements publics qui serviront à plusieurs générations, expliquait le maire. L'absurdité, c'était de faire rembourser en 5 ans une école, alors qu'elle a une durée de vie de près d'un siècle. Ça, c'était votre gestion. Nous avons construit une école et nous en lançons une deuxième, dotée d'un gymnase. Est-ce aux Drancéens d'aujourd'hui d'être les seuls à payer pour ceux qui en profiteront dans 25 ans? Bien évidemment non! Certains parlent de surendettement sans comprendre ce que cela veut dire. Pour une commune, le seul risque de surendettement peut venir du remboursement des intérêts de la dette, précisait le député-maire. En effet, l'essentiel du remboursement, c'est celui des intérêts qui est pris sur le budget de fonctionnement et qui, mal conçu, pourrait déséquilibrer le budget de la Ville. Mais là encore, la comparaison avec ce qui se

passait avant 2001 est très claire : la Ville rembourse aujourd'hui moins en intérêt du fait de sa stratégie (voir le schéma ci-dessus). "Nous avons contracté des emprunts plus intelligents que ceux qui existaient, sur la durée et dans les taux. La Ville s'est dégagée des moyens financiers pour rattraper son retard dès maintenant. Les intérêts en moins que nous avons payé sont autant d'économies pour la Ville. Lorsque nous avons emprunté en franc suisse, nous avons remboursé 843 000 euros de moins que ce que nous avions emprunté. (...) Si j'avais suivi la politique de prêts à taux fixes que vous continuez de proposer, en 2002 nous n'aurions pas payé 2 millions mais 2,5 millions, en 2003 non pas 1,8 millions mais 2,4 millions, en 2004 non pas 1,6 millions mais 2 millions, en 2005 non pas 1,2 millions mais plus de

2 millions. Chaque année, ce que nous n'avons pas payé c'est du gain pour les Drancéens." Pourquoi emprunter à 5,5 % quand l'on peut emprunter à 1,69 %? Il est en fait toujours temps de revenir à 5,5 % si la conjoncture nous y contraignait. "Quel Drancéen a la chance d'emprunter à 2 %? Aujourd'hui, beaucoup aimeraient pouvoir le faire dans la vie privée. La Ville leur en ouvre la possibilité dans leur vie collective. Il s'agit simplement d'épargner aux Drancéens des dépenses inutiles. S'agissant de la part «productive» de la dette, on peut dire qu'elle est non seulement virtuelle, mais aussi vertueuse, déclarait le député-maire qui concluait : finalement, le seul risque que court la Ville de Drancy, ce n'est pas le surendettement, mais c'est de subir à nouveau votre incompétence."

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR DÉPOLLUTION

Un vaste programme de dépollution et démolition doit être engagé pour permettre la réalisation d'un projet d'aménagement urbain concernant des friches industrielles situées rue d'Alsace-Lorraine et rue Gâteau-Lamblin. Deux des terrains, l'ex casse Beck et le terrain ex Fulachier, sont des propriétés communales sur lesquelles étaient installées des entreprises de ferrailage, disparues aujourd'hui après avoir laissé des terrains très pollués. Toute opération de construction sur ces terrains impose donc un important chantier préalable de dépollution.

Par ailleurs, la Ville est en négociation en vue d'acquérir un terrain d'environ 6,5 hectares, entre l'avenue Marceau et la rue d'Alsace-Lorraine, appartenant à la SNCF. La reconversion de ce site impose également un important programme de démolition et de dépollution. Pour parvenir à résorber ces friches industrielles et à mener à bien une requalification de ces sites, qui apportera, une fois réalisée, des rentrées financières importantes au budget de la commune, la Ville a présenté à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sa candidature en vue de bénéficier des financements inscrits dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour demander à l'ADEME une subvention, la plus importante possible, afin de financer ces importants travaux.

### Des investissements pour l'avenir

Cette politique efficace et économe permettra encore en 2009 de démarrer des chantiers utiles aux Drancéens : le nouveau groupe scolaire de 6 classes maternelles et 5 classes primaires qui vient remplacer l'ancienne école maternelle Sémard, avec un gymnase associé. Un autre gymnase, à côté du collège Paul Bert, en même temps que, sur un terrain qui le jouxte, seront construits une maison de retraite médicalisée privée et un centre de formation aux métiers de la gérontologie; un programme de travaux d'assainissement et de voirie pour 6 ans qui débutera à partir du 4<sup>e</sup> trimestre : c'est le plus important qu'a connu Drancy depuis des années, sans oublier l'acquisition du château de Ladoucette, la mise en accessibilité des arrêts des lignes de bus 148 et 253 ainsi que celle du groupe scolaire Romain Rolland/Cristino Garcia pour les personnes à mobilité réduite. Dans le même temps, avec le soutien de la commune, l'Office lance les chantiers suivants : la construction des résidences Soleil et Gentiane, sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne cité Jules Auffret, qui a commencé au premier trimestre; le début de la construction, à l'automne, des bâtiments des îlots 3 et 8 dans le cadre de la reconstruction de la cité Sémard; la réhabilitation des tours Cachin 1 à 4; la construction de logements sociaux en pavillons jardins ou maisons de ville, rue de la République et rue Chevreul.



\* Sur les friches industrielles, la ville ambitionne de créer de l'activité économique, source d'emplois et de ressources pour les finances communales.



\* La construction de la résidence Gentiane a commencé sur l'emplacement de l'un des bâtiments de l'ancien Jules Auffret.